

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*03

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Rénovation de l'émissaire de Surtainville

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération du Cotentin

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. le président, Jean-Louis Valentin

RCS / SIRET

2	0	0	0	6	7	2	0	5	0	0	0	1	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique EPCI

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
11.Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière  b. Reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants	Reconstruction de l'émissaire initialement construit en 1992 dans sa configuration actuelle (estimé années 40 pour le premier ouvrage).

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Suite à l'affaissement d'une partie de l'ouvrage, des premiers travaux d'urgence en mars 2016 ont consisté à raccourcir l'émissaire d'environ 30 ml. Les travaux ici présentés vont consister en la reconstruction de l'émissaire. Le cours d'eau circule dans une buse 1 500 mm sur 75 ml, puis dans un cadre béton de 20 ml équipé d'un clapet anti-retour d'1 m<sup>2</sup>. Les 30 ml de cadre béton initiaux doivent être reconstruits car son exutoire s'ensable ce qui le rend non fonctionnel. Dans un premier scénario, il devait prendre appui sur une barrière continue de palplanches. Suite à l'instruction du dossier, il a été demandé de proposer une solution ne bloquant pas le transfert des sédiments le long de la plage. Le nouveau scénario consiste alors à faire reposer le cadre béton sur des piles de béton entre lesquelles le transfert des sédiments sera possible.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le ruisseau "Taret de Surtainville" qui traverse le cordon dunaire à l'aide de l'émissaire, pour se jeter en mer, est sujet à inondations en amont, notamment lors de marées hautes à fort coefficient. Dans un souci de protection des biens et des personnes de la zone en arrière-dune, la communauté d'agglomération du Cotentin a décidé de restaurer cet émissaire, dont le raccourcissement en 2016 n'empêchaient plus les entrées d'eau de mer dans la zone protégée (clapet bloqué par le sable).

L'émissaire dans sa nouvelle configuration connaîtra quelques changements par rapport à sa configuration initiale :

- le clapet anti-retour sera équipé d'une vantelle de 300 cm<sup>2</sup> (0.03 m<sup>2</sup>) favorable à la migration des civelles en eaux douces, et pouvant être fermée lors de marées à très fort coefficient ou par risque de tempête (et donc de remontées d'eaux salées par la vantelle)
- l'émissaire, reposant jusqu'alors directement sur le sable et constituant un obstacle au transfert de sédiments, sera fixé sur des piles en béton permettant justement ce transfert, tel que demandé par la DDTM 50.

En outre, les dimensions restent similaires à l'émissaire dans sa configuration de 1992, protégé par un déflecteur en béton d'1,74 m, qui avait été remplacé par des pieux en bois lors des travaux d'urgence en prévisions des très fortes marées de mars 2016.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront effectués depuis la plage, dont l'accès se fera depuis le chemin de Trompé-Souris au nord, afin d'éviter toute dégradation du cordon dunaire. Le clapet anti-retour sera enlevé et mis en stock. La mise en place du nouvel émissaire se fera à partir de cette extrémité qui présentait le clapet. Le tout viendra reposer sur des piles en palplanche/béton. Lorsque ce busage sera effectif, le clapet anti-retour sera équipé de la vantelle (cf 4.3.2.), et un déflecteur en béton permettant de protéger l'ouvrages des vagues sera mis en place.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase exploitation ne sera pas différente de la situation actuelle : les eaux du ruisseau continueront de s'écouler via l'émissaire et s'évacueront par le clapet anti-retour. Comme l'indique son nom, ce dernier se ferme par pression mécanique lorsque la marée haute le submerge, empêchant une forte augmentation du niveau d'eau en arrière-dune, et diminuant de fait les risques d'inondation. Ce dernier sera désormais équipé d'une vantelle, qui permettra le passage de ces eaux sans augmenter le risque d'inondation (section mouillée de 0.03 m<sup>2</sup>) tout en permettant l'arrivée de civelles dans le ruisseau.

Par ailleurs, les incidences de la présence de l'émissaire sur le transfert de sédiments seront réduites (elles sont observables sur environ 100m autour de l'émissaire actuellement). L'étude de ce phénomène, élaborée par ISL, est jointe en annexe de ce formulaire.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Document d'incidence au titre des articles L.214 et suivants du Code de l'Environnement

Document d'incidence au titre des Directives 92/43/CEE et 2009/147/CE

fusionnés en un seul et même document élaboré par eau-Méga et déposé en Juillet 2017. Il est joint en annexe de ce formulaire.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire existant de l'ouvrage	16,73 ml
Longueur d'ouvrage à refaire	31,36 ml
Hauteur du déflecteur béton	2,2 m
Pente de l'émissaire	0,4%

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Le Pou  
50270 SURTAINVILLE

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 9° 28' 13" N Lat. 0 1° 50' 36" W

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text area for project description]

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au droit du site : ZNIEFF I Massif dunaire de Baubigny à 100 m : ZNIEFF II Dunes et falaises de Flamanville au Rozel
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une mission d'étude a été mise en place en 2010 pour la création d'un éventuel Parc Naturel Marin du golfe normande-breton. Pour autant, le périmètre ne porte pas encore l'appellation de PNM.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plage sur laquelle l'émissaire prend place n'est pas référencée en tant que telle sur la cartographie CARMEN. Cependant, les miettes en arrière-dune le sont.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Surtainville se situe à proximité de l'EPR de Flamanville, pour autant, aucun PPR n'y est en vigueur (selon l'arrêté préfectoral relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs datant du 19 mai 2016).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La chapelle Saint-Ergouëfle, site inscrit aux monuments historiques, se situe à vol d'oiseau à environ 1,8 km
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au sein de la ZSC Littoral ouest du Cotentin de Saint-Germain sur Ay au Rozel A 500 m : ZSC Bancs et récifs de Surtainville. Principale sensibilité : reproduction du Gravelot à collier interrompu sur la plage
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A l'état actuel : continuité écologique en très grande partie rompue Solution proposée pour restaurer la continuité écologique : pose d'un système de levage manuel (vantelle) permettant la remontée de civelles dans le cours d'eau.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Etant donné la faible surface de la zone de travaux et l'absence d'espèces végétales protégées ou d'habitats communautaires en son droit, aucune destruction directe n'est à craindre. De plus, les travaux, prévus à l'automne 2018), seront trop tardifs pour impacter la reproduction de Gravelot à collier interrompu, avérée sur cette plage (Groupe Ornithologique Normand). En revanche, les travaux induiront un effet repoussoir sur l'avifaune hivernante pour les migrateurs précoces.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe à proximité de la centrale nucléaire de Flamanville
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondation par submersion marine Mouvement de terrain : recul du trait de côte et de falaises Séisme : Zone de sismicité : 2
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

MR : 1 : Gestion raisonnée du chantier ; 2 : Utilisation d'engins de qualité et de matériaux sains ; 3 : Réduire l'impact de l'ouvrage sur le transfert sédimentaire en remplaçant les palplanches initialement prévues par des piles béton ; 4 : Adapter la période de travaux aux cycles de vie des espèces, notamment Grand Gravelot et Gravelot à collier interrompu (nicheurs sur site) : Déroulement des travaux entre Septembre et Février.

MS : 1 : Prise en compte du risque de submersion durant les travaux ; 2 : S'assurer d'une bonne fonctionnalité du matériel installé  
 MC : Restauration de la continuité écologique permettant le passage des amphihalins dans les fossés

Le projet n'étant initialement pas très impactant, ces mesures suffisent à neutraliser les incidences, il ne semble donc pas nécessaire d'élaborer une évaluation environnementale.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux consistent en la réfection de l'émissaire, existant depuis 1992. Le document d'incidences Natura 2000 prend en compte tous les impacts temporaires et permanents susceptibles d'être engendrés, et décrit les mesures d'évitement, de réduction, de compensation et de suivi nécessaire. La mesure de réduction consistant en la mise en place du cadre béton sur piles est postérieure à ce document, et permet de minimiser encore plus les impacts relatifs au projet en permettant le transfert sédimentaire entre les piles.

Au vu des incidences résiduelles extrêmement faibles, il ne semble pas pertinent de soumettre le projet à une évaluation environnementale.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Dossier Loi sur l'Eau et document d'incidences Natura 2000 tel que déposé en 2017, dans lequel l'émissaire repose sur un mur continu de palplanches. - Plans à jour avec nouvelle configuration de l'émissaire sur piles en palplanches permettant le transfert de sédiments. - Note complémentaire au projet (ISL) concernant l'impact hydrosédimentaire

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Valognes

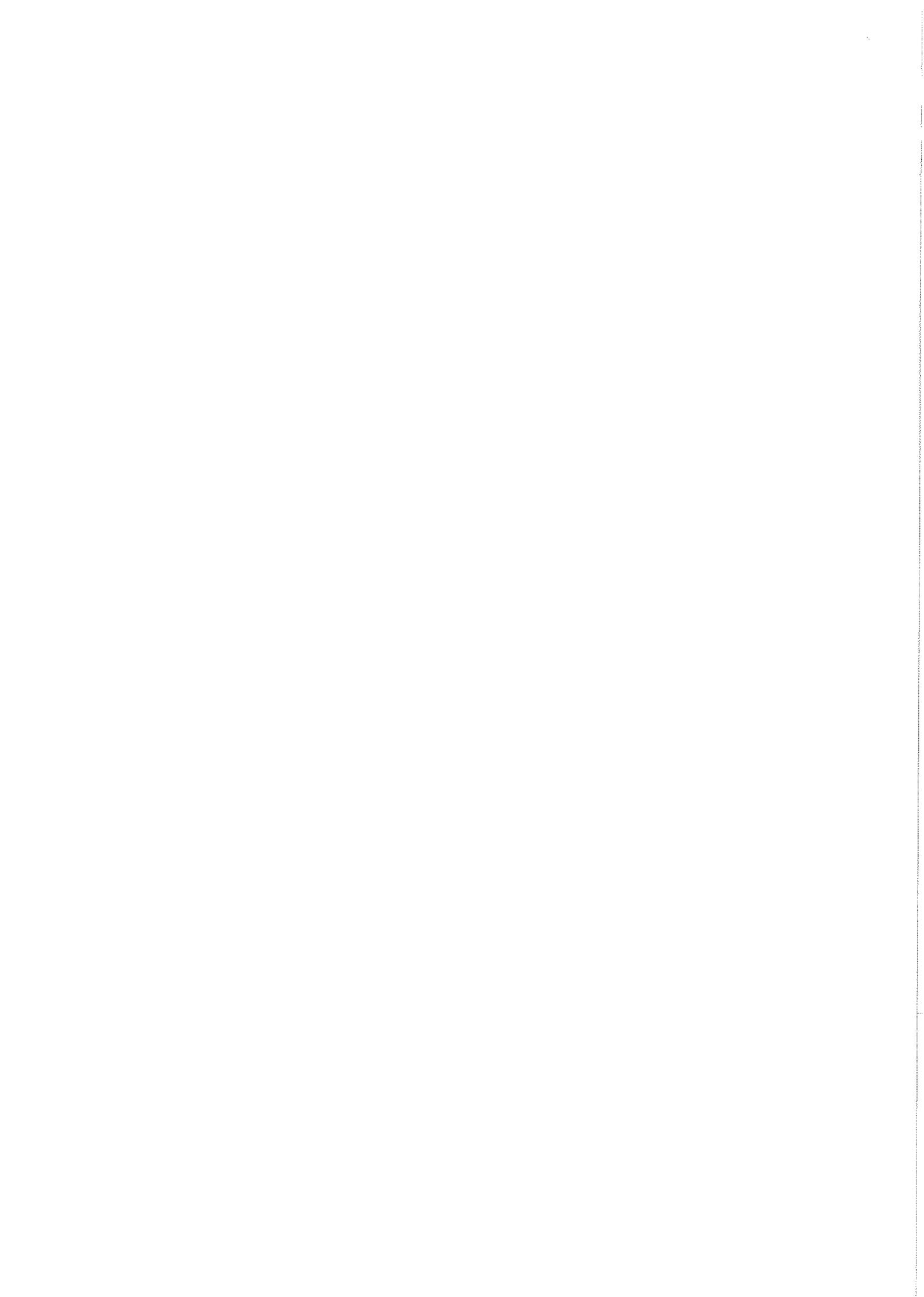
le, 26 avril 2018

Signature

Le Président

Jean-Louis VALENTIN





# LOCALISATION DU PROJET

## Légende

 Emissaire à restaurer

 Commune de Surtainville



0 200 400 m

1:25 000



**Eau-Méga**  
Conseil en Environnement

Source des données : Eau Mega - Conseil en environnement

Fond cartographique : SCAN IGN 1:25 000

Réalisation : Eau Mega - Conseil en environnement

Projet : Restauration de l'émissaire du ruisseau de Surtainville

